

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le mercredi 19 octobre 2016 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet Monsieur Benoit Proulx, maire de la ville de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum requis par la Loi.

Absente : Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-surle-Lac

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier Monsieur Alain Simoneau, directeur de police

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 19 octobre 2016

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2016

- 3. <u>AUTORISATION DES COMPTES À PAYER</u>
 - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 19 octobre 2016 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04
- 4. <u>RÉSOLUTIONS</u>
 - 4.1 Adjudication du contrat pour la location d'une infrastructure de radiocommunications P25
 - 4.2 Cessation d'emploi pour les policiers temporaires
- 5. AVIS DE MOTION

n/a

6. <u>DÉPOT DE DOCUMENTS</u>

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

- 8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 9. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>
 - 9.1 Levée de la séance du 19 octobre 2016



2016-10-066

2016-10-067

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Benoit Proulx

et APPUYÉ par :

Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2.

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par :

Denis Martin

et APPUYÉ par :

Benoit Proulx

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. <u>AUTORISATION DES COMPTES À PAYER</u>

ATTENDU QUE les comptes à payer au 19 octobre 2016 totalisent un montant de 213 113,99 \$:

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 244 383,03 \$ pour la période du 22 septembre au 19 octobre 2016:

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par :

Benoit Proulx

et APPUYÉ par :

Denis Martin

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 19 octobre 2016 au montant de 213 113,99 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 22 septembre au 19 octobre 2016 au montant de 244 383,03 \$.

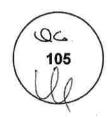
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaile-trésorier

2016-10-068



4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RADIOCOMMUNICATIONS P25

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour la location d'une infrastructure de radiocommunication P25 sous forme de temps d'ondes et de services (Appel d'offres SP2016-009);

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été reçue ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour une durée de 10 ans;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes, toute convention par laquelle la régie engage son crédit pour une période excédant 5 ans doit être autorisée au préalable par le ministre des Affaires municipales;

Il est PROPOSÉ par : Denis Martin

et APPUYÉ par :

Benoit Proulx

D'ACCORDER le contrat pour la location d'une infrastructure de radiocommunication P25 sous forme de temps d'ondes et de services à Bell Mobilité inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 677 812,80 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2016-009;

DE demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser les représentants de la Régie à signer le contrat à intervenir, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ainsi engager le crédit de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-069

4.2 CESSATION D'EMPLOI POUR LES POLICIERS TEMPORAIRES

Il est PROPOSÉ par :

Benoit Proulx

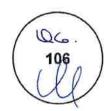
et APPUYÉ par :

Denis Martin

QUE les emplois à titre de policiers temporaires pour messieurs Guillaume Belisle, Nicolas Boivin, Marc-Antoine Duchaine, Yann Lebrun, Maxime Valiquette et mesdames Mélodie Bujold, Pascale L. Lamirande, Marie-Pierre Sigouin et Andria Weber vont prendre fin le 22 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-070



2016-10-071

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. <u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

n/a

7. <u>RÈGLEMENTS</u>

n/a

8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

9. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

9.1 Il est PROPOSÉ par : Denis Martin

et APPUYÉ par : Benoit Proulx

QU'à 19h41, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Denis Gravel Président

Monsieur Yvon Lemelin Secrétaire-trésorier